



CHU Clermont-Ferrand

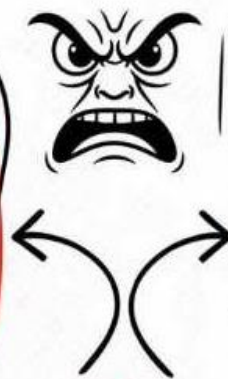
MAI 2026



LA MACHINE À PRÉCARISER L'EMPLOI HOSPITALIER EST EN MARCHE !

Au 1^{er} juin, le SMIC est revalorisé de 44€ bruts. Une augmentation qui plonge plusieurs échelons de 6 grilles de salaire en dessous du salaire minimum !

Catégorie C : Les Agents des Services Hospitaliers Qualifiés (ASHQ), les Agents d'Entretien Qualifiés (AEQ), les adjoints administratifs stagneront, en l'état, pendant au moins 19 ans sans évolution de leur salaire indiciaire !

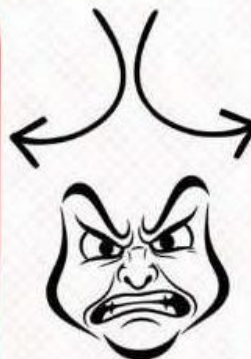


Catégorie B : Les aides-soignant-e-s et Auxiliaires de Puériculture débiteront leur carrière avec un salaire de base au SMIC, et ce, pendant 5 ans !

CONSÉQUENCES



Catégorie B : Pour les Secrétaires Médicales, Assistants de Régulation Médicales, Techniciens Hospitaliers, Adjointes de Cadres Hospitaliers, même chose mais pendant 6 ans !



Catégorie A : La catégorie A ne bénéficie d'aucun mécanisme correctif et le gel pénalise le niveau de rémunération des agents !

LA CGT REVENDIQUE :



Le dégel et une revalorisation de la valeur du point d'indice
De vraies négos sur l'augmentation générale des salaires
L'indexation de la valeur du point d'indice sur l'inflation

Rejoignez la CGT

Syndicat CGT du CHU de Clermont-Ferrand

GM/CMP : 51.864; 51.865 Estaing : 50.400 L. Michel : 50.803

www.chuclermontferrand.syndicatcgt.fr cgt@chu-clermontferrand.fr



[@catchuclermontfd](https://www.instagram.com/catchuclermontfd)